

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Héléne SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérandère DRIAY, Simon THOME.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BERNA

Objet : compte administratif 2024 – budget 61100 (Budget général / Eau)
N°2025-03-10-02

Sous la présidence de Monsieur Jean-François LEMERY (doyen du conseil syndical lors de la séance), le Conseil Syndical examine le compte administratif de l'eau 2024 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses :	1 180 653.64 €
Recettes :	1 325 715.05 €
Excédent de fonctionnement	+ 145 061.41 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 216 229.20 €
Recettes :	1 380 184.84 €
Déficit d'investissement	+ 163 955.64 €
Restes à réaliser (dépenses)	0 €
Restes à réaliser (recettes)	0 €

Hors de la présence de Monsieur Gilles MAGNON, Président, le conseil syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2024.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 11 mars 2025
Le Président
Gilles MAGNON*

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025

et publication le :

Le Président,

